CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E57181** **VALABLE JUSQU'AU** **24/06/2027**

ÉDITÉ LE 19/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/01/2001

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 25/07/2007
Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY
Siret : 434 518 320 00016
Code NACE : 4331Z
Numéro caisse de congés payés : 0008100553
Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-200009

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-200009

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : SOC NOUVELLE SCITA

Sigle : SCITA SN
318 CHEMIN DES CARRIERES
ZI DES BARILLETTES
73230 SAINT-ALBAN-LEYSSE

Téléphone : 04 79 70 50 44 **Fax :** 04 79 33 49 12
Portable :
Responsabilité légale :
ALLERA HENRI PIERRE PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.scita.fr
E-mail : arnollet@scita.fr

Effectif moyen : 21 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 280 744 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4211	Fourniture et pose de cloisons démontables, amovibles ou mobiles	21	13/06/2024
6612	Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (Technicité confirmée)	21	13/06/2024
7212	Isolation et traitement acoustique (Technicité confirmée)	21	13/06/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.